



## **Communiqué de presse**

Tarbes, le 26/10/2020

Le département des Hautes-Pyrénées est passé en zone « COUVRE-FEU » de l'état d'urgence sanitaire à compter du samedi 24 octobre 2020.

Le classement en alerte maximale implique des mesures sanitaires renforcées :

- Fermeture totale des bars,
- Les restaurants peuvent continuer à fonctionner, dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé et d'une restauration assise mais seulement entre 6h et 21h (couvre-feu de 21h à 6h),
  - Dans les bars/restaurants, l'activité de débit de boissons est interdite. Le service de boissons ne pourra s'opérer qu'en accompagnement d'un repas ou la consommation de nourriture,
  - Les Etablissements Recevant du Public de type T (lieu d'exposition, foires-expositions, salons) doivent également fermer leurs portes,
  - ... etc.

## **LE SERVICE D'APPUI DE LA CCI TARBES ET HAUTES-PYRENEES RESTE MOBILISE AUX COTES DES ENTREPRISES**

Face à la dégradation de la situation, l'Etat a décidé de renforcer son dispositif de soutien aux entreprises impactées par les nouvelles restrictions :

- Evolution du fonds de solidarité
- Elargissement du champ des entreprises bénéficiaires du plan tourisme
- Activité partielle prise en charge à 100%
- Exonération de cotisations sociales

En fonction du secteur d'activité ou de l'objet de la demande, nos services d'appui aux entreprises restent disponibles pour accompagner les chefs d'entreprise :

- Tourisme / Commerce : 05 62 51 88 82
- Industrie / Financement / Qualité Sécurité Environnement Développement Durable /International / Digital : 05 62 51 88 92
- RH emploi formation : 05 62 51 88 78



## **PLUSIEURS DISPOSITIFS VIENNENT EN AIDE AUX DIRIGEANTS EN GRANDE DIFFICULTE**

Pour en bénéficier, n'hésitez pas à vous rapprocher du conseiller en entreprises référent en fonction de votre secteur d'activité

### **CIP : LE CENTRE D'INFORMATION ET DE PREVENTION DES DIFFICULTES EN ENTREPRISES**

Cette cellule propose des rendez-vous gratuits et confidentiels menés par un pool de partenaires regroupant experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats et anciens juges du Tribunal de Commerce. Ces rendez-vous, d'environ une heure, permettent aux dirigeants d'être écoutés et orientés vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation. En dehors de ces rendez-vous, les entreprises sont prises en charge et orientées par un expert CCI en lien avec les partenaires bénévoles.

*"Plus les difficultés sont prises en charge tôt, plus grandes sont les chances de les dépasser. Le CIP est un magnifique outil mis gratuitement à la disposition des entreprises mais il n'est efficace que s'il agit en prévention. Donc n'attendez pas, ne vous isolez pas, l'avenir d'une entreprise peut parfois basculer à quelques semaines près. Nous sommes là pour vous accompagner."*

Plus d'infos : <https://www.cip-national.fr/>

### **APESA : AIDE PSYCHOLOGIQUE POUR LES ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE AIGUE**

Ce dispositif contribue à l'identification des entrepreneurs en situation de souffrance morale (suite à une procédure collective, par exemple, un dépôt de bilan) et leur propose systématiquement un soutien psychologique gratuit.

*« Les fondateurs du dispositif APESA sont partis d'un constat simple : la mauvaise santé financière d'une entreprise atteint souvent la santé psychologique de nombreux entrepreneurs, petits ou grands, qui investissent non seulement des capitaux mais leur vie dans leur entreprise. »*

Permanence : 05 62 51 88 61

Plus d'infos : <https://www.apesa-france.com/>



**CCI TARBES  
ET HAUTES-PYRÉNÉES**

**60 000 REBONDS :**

60 000 REBONDS accompagne les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel.

La liquidation d'une entreprise induit généralement un traumatisme financier, professionnel et personnel pour son dirigeant. Entre problèmes financiers, sentiment d'isolement, stigmatisation sociale et difficulté à reprendre confiance en soi professionnellement, il n'est pas facile de rebondir pour les entrepreneurs. Parmi eux se trouvent de très nombreux talents et expertises qui continuent à la vitalité de notre économie. Mais rien ou presque n'existe pour les aider à rebondir.

Aux côtés des entrepreneurs post-liquidation, les bénévoles de 60 000 Rebonds les accompagnent gratuitement à rebondir plus vite et mieux.

Permanence : 05 62 51 88 61

Plus d'infos : <https://60000rebonds.com/>